



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE
Actualité

EDITION / N° 39 / JUIN 2018



Bien que dame nature nous ait fait reporter la Fête nationale au 25 juin, l'achalandage de la population a été largement satisfaisant pour les organisateurs de l'événement. En effet, les Miltonnais et Miltonnaises, petits ou grands, ont célébré la Fête des Québécois avec des activités divertissantes sous un beau soleil comparativement à plusieurs organisations avoisinantes. Jeux gonflables, courses de boîtes à savon, parade de vélos décorés, spectacle en soirée et feux d'artifice étaient à la programmation qui s'est déroulée comme prévu et sans anicroche.

La responsable du service des Loisirs souhaite remercier tous les bénévoles et partenaires qui ont mis l'épaule à la roue et accepté de déplacer leur implication au 25 juin afin d'offrir cet événement annuel tant attendu!

Entre autres, Manuel Gosselin, NH Leroux Électrique, Danny Allard, Raymonde Beaudry, l'équipe d'animation du camp de jour Sainte-Cécile, le service des incendies Sainte-Cécile/ Roxton ainsi que les premiers répondants et sans oublier tous nos bénévoles.

De plus, ce fut une chance inouïe d'être en mesure de transférer toute la programmation mais surtout les spectacles ainsi. À cet effet, nous tenons à remercier de leur accommodement : à la sonorisation, Guillaume Lortie, au spectacle familial, Alexo & Bisha, en première partie, Steve Pontbriand et en spectacle de clôture : Simon Morin suivi de Royal Pyrotechnie. Cette belle gang d'artistes a offert un « Show » à la hauteur de toutes nos attentes!

L'équipe municipale espère que vous avez passé un bon moment lors de cette journée festive et vous convie aux célébrations de la Fête nationale de 2019 !



**Chères citoyennes,
Chers citoyens,**

Ce mois-ci, je vais vous entretenir sur trois sujets préoccupants: commençons par les limites de vitesse et les traverses piétonnières qui ne sont pas respectées sur notre territoire. À cet effet et en vue de régulariser la situation, des opérations policières se tiennent et se poursuivront tout au cours de la période estivale. Nous vous demandons d'être vigilants. Nous avons transmis à la Sûreté du Québec de nombreuses plaintes de citoyens à ce sujet. La SQ verra à appliquer la réglementation en ce sens. D'ailleurs, déjà plusieurs d'entre vous ont remarqué la présence policière accrue dans le 3^e rang Est. Malheureusement, nous devons constater qu'il y a effectivement plusieurs excès de vitesse. La SQ continuera à patrouiller dans tous les secteurs propices aux pieds pesants!

Le deuxième sujet que je souhaite aborder concerne les feux à ciel ouvert et le brûlage de débris divers. Sachez qu'il est **STRICTEMENT INTERDIT** d'allumer des feux à ciel ouvert sur notre territoire. À la veille des vacances, nous serons aux aguets et plus rigide pour ces infractions. Pour ce qui est du brûlage de débris, ils sont interdits en milieu urbain, mais autorisés en milieu rural avec un permis. Le permis permet au directeur de l'urbanisme de transmettre les informations au service incendie, qui une fois avisé, ne se déplace pas inutilement lorsqu'ils reçoivent un appel indiquant ce lieu.

Le dernier sujet, mais non le moindre pour lequel je dois vous sensibiliser...c'est que nous avons installé récemment une petite remise de jardin en guise de coffre à jouets (communément appelé « Boîte en forme ») au Parc des Générations. L'objectif étant de rendre accessibles des articles de sport aux enfants et aux familles en tout temps lors de leurs passages à notre Parc des Générations. Nous croyons énormément en ce projet qui facilite l'accès à une vie active.

Fort de constater que des jeunes du primaire ou autres se sont amusés à vandaliser l'installation, à deux reprises. Désolant et inacceptable! Sachez que le Conseil municipal, la direction de l'école ainsi que la Sûreté du Québec en ont été informés et que nous travaillerons en synergie pour sensibiliser et informer nos jeunes au respect du bien collectif. Voir même à ce que les responsables assument la responsabilité de leur geste. C'est pour cette raison que nous sollicitons la participation des parents, vous qui êtes en première ligne, pour conscientiser vos enfants et vos ados aux impacts générés par le vandalisme. C'est en se partageant la tâche, que nous nous rendrons plus loin dans notre démarche du respect du bien collectif.

Merci pour votre collaboration et compréhension habituelle.

Vous êtes notre raison d'être
Paul Sarrazin, maire

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2018-2019 : PROPULSER LES ACTIONS CITOYENNES

Roxton Pond, 11 juin 2017 – Le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska continue à favoriser les actions citoyennes dans le développement local et régional. C'est pourquoi l'appel de projets 2018-2019 du Fonds de développement des communautés a été lancé ce matin, au parc Renaissance à Roxton Pond. Doté d'une enveloppe de 238 000 \$, le Fonds poursuit son rôle de tremplin afin de propulser les actions citoyennes pour améliorer la qualité des milieux de vie.

Ainsi, dans le cadre de l'appel de projets, les coopératives, les organismes paramunicipaux, les municipalités locales, de même que les organismes à but non lucratif, sont invités à soumettre des projets qui répondent aux défis propres à leur communauté. C'est une invitation à la créativité et à l'adoption d'approches différentes pour aborder les enjeux locaux comme la rétention des jeunes, le renforcement du tissu social ainsi que les services de proximité.

« Ce qu'il faut pour présenter un projet au Fonds de développement des communautés, c'est du leadership et de l'ingéniosité. Il faut savoir mobiliser les gens autour de son projet et se fixer des objectifs réalistes. Il faut bien préparer sa demande en détaillant les coûts et l'échéancier et surtout arriver avec une idée concrète qui aura des retombées positives sur le milieu », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Par exemple, à Roxton Pond, plusieurs initiatives influencées par des idées citoyennes ont donné naissance à des projets dynamisant la municipalité. Le Frigo des récoltes, les bicycks jaunes ainsi que le jardin communautaire Raymond Loignon sont tous des projets où des citoyens furent mobilisés. « Du côté de la municipalité, nous avons procédé à l'embauche d'une agente de développement afin d'accompagner ces initiatives et renforcer l'esprit de communauté. Nous avons également multiplié les actions afin de rendre la beauté du lac Roxton accessible à tous et créer un véritable espace public », précise M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond.

Les citoyens et organismes qui souhaitent s'impliquer dans leur communauté et soumettre un projet au Fonds de développement des communautés doivent, dans un premier temps, rencontrer le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire de la MRC, et ce, afin de s'assurer de l'éligibilité de leur projet et de bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration de leur demande. La date butoir pour le dépôt d'un projet est fixée au vendredi 19 octobre 2018, 16 h.

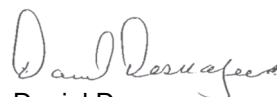


ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 11 juin 2018, tenue au Centre communautaire,
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 11 juin 2018
 - 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018
2. **Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale**
 - 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses de mai 2018
 - 2.2 Approbation des comptes à payer
 - 2.3 Modifications à l'horaire des employés municipaux et ajustements aux ententes de travail
 - 2.4 Contrat de travail de M. Luc Ménard – Autorisation de signature
 - 2.5 Colloque 2018 – Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
3. **Sécurité publique / Police – Incendie – Premiers répondant**
4. **Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains**
 - 4.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un réservoir et d'une borne sèche
 - 4.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'excavation, l'installation et la mise en service d'un réservoir et d'une borne sèche
 - 4.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le branchement de la génératrice d'urgence
 - 4.4 Embauche d M. Guy Chauvette – employé saisonnier
 - 4.5 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local- Maintien de notre demande (AIRRL)
 - 4.6 Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

5. **Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu**
 - 5.1 Rapport des permis émis durant le mois de mai 2018
 - 5.2 Avis de motion règ. 577-2018 amendant le règ. 549-2016 Limites de vitesse permises sur les voies publiques de la municipalité
6. **Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication**
 - 6.1 Milton en fête
 - 6.2 Demande de subvention – Programme Nouveaux horizons pour les aînés
7. **Développement économique / Industriel**
 - 7.1 Acceptation de l'offre d'achat d'Ingénia pour le terrain # 15 du Parc PME
8. **Période de questions**
9. **Levée de la séance**


Daniel Desnoyers,

Directeur général et secrétaire-trésorier

À noter que lors de cette séance:

Membres du Conseil présents : 7

Absent : 0

Citoyens présents : 15





MALADIE DE LYME

Inspectez votre corps à la recherche de tiques après une activité à l'extérieur

La présence de tiques pouvant transmettre la maladie de Lyme a été documentée dans plusieurs régions du Québec, dont la nôtre, et le nombre de cas augmente année après année. Les personnes faisant des activités à l'extérieur (randonnée, jardinage, camping, etc.), et pouvant être en contact avec la végétation (forêts, boisés et hautes herbes), risquent davantage d'être exposées aux tiques.

Comment bien se protéger?

Comme cette maladie est transmise par la piqûre d'une tique :

- Demeurer dans les sentiers et éviter de frôler la végétation lors de vos activités à l'extérieur.
- Appliquer un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine.
- Porter un chapeau, des souliers fermés, des vêtements de couleur pâle qui couvrent la peau et mettre vos chaussettes par-dessus les pantalons ainsi que votre chandail dans votre pantalon.
- Prendre une douche après l'activité, examiner votre corps et vos vêtements et retirer les tiques.
- Mettre les vêtements dans la sècheuse à température élevée pour 10 minutes ou laver-les à l'eau chaude.

Comment aménager son terrain?

- Tondre la pelouse régulièrement, ramasser les feuilles mortes, broussailles et mauvaises herbes en bordure de la pelouse, près des murs de pierre et du bois empilé.
- S'assurer que les zones pour enfants soient loin des arbres, des arbustes et qu'elles soient dans un endroit ensoleillé.
- Aménager des sentiers de paillis, de copeaux de bois ou encore de gravier entre la pelouse et les zones boisées ainsi que les aires de jeux.
- Empêcher les chevreuils d'avoir accès au terrain, soit avec une barrière autour de la cour et en éliminant les plantes susceptibles d'être consommées par ceux-ci.
- Éviter les accès aux rongeurs en scellant les murs de pierres et les ouvertures autour de la maison.

Comment protéger les animaux domestiques?

- Examiner les animaux de compagnie, car ils peuvent faire entrer des tiques dans la maison.
- Si des tiques sont trouvées sur un animal, les retirer à l'aide d'une pince.
- Consulter un vétérinaire pour connaître les moyens de prévention pour votre animal.

Que faire en cas de piqûre?

En cas de piqûre, appeler Info-Santé au 8-1-1 et retirer la tique. Plus elle est enlevée rapidement, plus les risques de transmission de la maladie sont réduits. Utiliser une pince fine, comme une pince à sourcils. Éviter d'utiliser vos doigts ou vos ongles, car vous pourriez écraser la tique et favoriser la transmission de la bactérie responsable de la maladie.

Dans certains cas, on suggère un traitement préventif aux antibiotiques. Renseignez-vous auprès d'Info-Santé à savoir si vous êtes admissible : on vous redirigera vers votre pharmacien, votre infirmière en GMF ou votre médecin de famille au besoin.

Quels sont les symptômes?

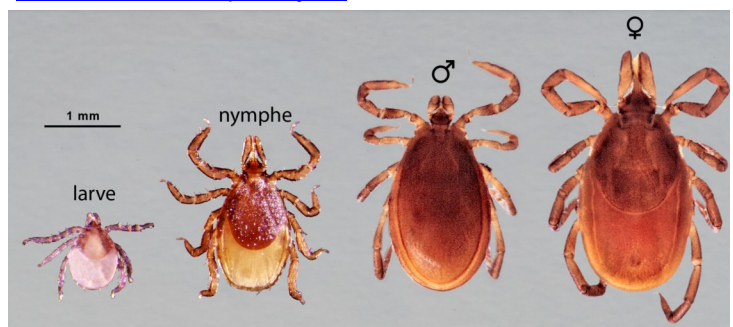
Le symptôme le plus courant est une rougeur sur la peau, autour de l'endroit de la piqûre. Cette rougeur est présente dans 60 à 80 % des cas d'infection. Elle s'agrandit de jour en jour et atteint généralement plus de 5 cm de largeur. D'autres symptômes peuvent être associés à cette maladie :

- Fièvre
- Fatigue et maux de tête
- Raideur à la nuque, douleurs musculaires ou articulaires

Quand faut-il consulter?

Consulter un médecin si vous présentez un ou plusieurs des symptômes de la maladie de Lyme dans les 3 à 30 jours après avoir été piqué. Pour toute autre question, appeler Info-Santé au 8-1-1 ou consulter le Portail santé mieux-être du Gouvernement du Québec :

www.santeestrie.qc.ca/lyme



COMPOSTER
RÉCUPÉRER
RECYCLER
HAUTE-YAMASKA

VIE Communautaire

ACTIVITÉ DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE:

2 VÉLOS en RÉCOMPENSE

La traditionnelle activité de remise de deux chèques cadeaux pour l'achat d'un vélo s'est tenue le vendredi 22 juin à l'école Sainte-Cécile. En effet, la Municipalité est heureuse chaque année depuis 2007, de remettre 200,00\$ en chèques cadeaux à deux élèves, par tirage, qui ont recueilli des billets positifs lors de l'année scolaire ou ont apporté des piles désuètes à la récupération pour la municipalité.

C'est avec un grand plaisir que M. Paul Sarrazin (maire) et M. Mathieu Brodeur (directeur de l'école) sur la photo, ont remis à Livia Brodeur et à Isaac Beauregard chacun un chèque cadeau de 200,00\$ pour l'achat d'une bicyclette chez Cycles St-Onge à Granby.

Félicitations aux gagnants et bon été!



PARCOURS VITALITÉ: BIENVENUE À TOUS!

Horaires d'animation: Pas besoin d'inscription, vous n'avez qu'à vous y rendre!



Mardi 26 juin 2018	Parc des Générations	18 h
Jeu 28 juin 2018		10 h
Mardi 3 juillet 2018	Parc des Générations	18 h
Jeu 5 juillet 2018		10 h
Mardi 10 juillet 2018	Parc des Générations	18 h
Jeu 12 juillet 2018		10 h
Mardi 17 juillet 2018	Parc des Générations	18 h
Jeu 19 juillet 2018		10 h
Mardi 7 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeu 9 août 2018		10 h
Mardi 14 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeu 16 août 2018		10 h
Mardi 21 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeu 23 août 2018		10 h
Mardi 28 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeu 30 août 2018		10 h

Procès-verbal complet disponible sur : www.miltonqc.ca



Pair
Une présence rassurante !

Le programme Pair est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé.

Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour.

Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si l'abonné est en détresse.

Grâce aux appels de Pair, plusieurs vies ont pu être sauvées. Ce service est offert gratuitement. Un appel suffit pour s'y abonner :

1-877-997-PAIR (7247)

Le saviez-vous?

- ⇒ Le bureau municipal restera ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 durant la période estivale;
- ⇒ Lorsque vous souhaitez acquitter une facture municipale, vous devez le faire par Internet, par chèque ou en argent comptant, car la municipalité ne possède pas de système Interac;
- ⇒ En cas de déménagement, il est souhaitable d'en aviser le bureau municipal;
- ⇒ Le prochain versement de taxes est le 12 juillet 2018;
- ⇒ L'équipe municipale travaille fort pour vous offrir le meilleur service possible auquel vous avez droit. Cependant en situation de grand achalandage, il est possible qu'il y ait un délai dans les retours d'appels.
- ⇒ Dans l'objectif d'amélioration continue de nos services, vous pouvez nous émettre vos commentaires constructifs au 450 378-1942 ou à mun@miltonqc.ca

LES MÉDAILLES POUR CHIEN SONT MAINTENANT DISPONIBLES AU BUREAU MUNICIPAL



La SPA des Cantons a maintenant terminé le porte à porte pour la vente des médailles de chiens 2018. Dès maintenant, vous pouvez vous les procurer au bureau municipal au coût de 20, 00 \$ chacune (payable en argent comptant ou par chèque).



IMPORTANT:

LE VANDALISME...C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Le vandalisme : c'est abîmer un objet qui ne t'appartient pas

Le saviez-vous ? Briser ou abîmer volontairement des objets qui appartiennent à un autre est une infraction criminelle! Cette infraction porte un nom: méfait. Elle peut désigner plusieurs actions qu'on appelle souvent du vandalisme. En voici quelques exemples: briser une fenêtre; couper une clôture; défoncer une porte; **ou encore briser une boîte à jeux dans le parc!**

À cet effet, le 6 juin dernier, l'équipe municipale était heureuse d'installer une boîte en forme au Parc des Générations afin d'offrir le service de jeux libres aux usagers.

Malheureusement, le 7 juin au matin la Boîte en forme avait déjà été vandalisée. QUELLE DÉCEPTION! Tant de travail investi, détruit en quelques instants par méchanceur ou pour s'affirmer de la mauvaise façon.

Bien qu'il soit difficile pour le moment de porter des accusations envers qui que ce soit pour ce méfait, nous avons tout de même identifié des suspects à qui nous passons le message suivant : Maintenant, toute la communauté vous surveille!

Exagéré, croyez-vous?! Il n'en reste pas moins que ce genre de comportement destructif concerne toute notre communauté et génère des coûts collectifs.

Afin de contribuer à enrayer le fléau du vandalisme dans notre milieu, voici quelques conseils :

- Tout d'abord, sensibilisez régulièrement vos enfants aux impacts de tels gestes. Souvent, ils sont des anges pour nous, mais savez-vous comment ils se comportent en groupe?
- N'hésitez pas à intervenir si vous êtes témoins de vandalisme ou contactez la police;
- Dénoncez les méfaits, ne restez pas silencieux en pensant que cela ne vous regarde pas...**au contraire le vandalisme, c'est l'affaire de tous!**

ENFIN UN OUTIL ...

POUR FAIRE BOUGER À SAINTE-CÉCILE!

Être parent et souhaiter que nos jeunes bougent davantage, c'est commun. Souhaiter qu'ils jouent encore plus dehors, est également répandu. Mais pas évident. Comment alors faire bouger nos jeunes dehors? Une solution : en utilisant des boîtes en forme!

Grâce à une subvention octroyée par « Jeunes en forme », votre Municipalité est heureuse de mettre à la disposition des familles miltonnaises deux « Boîtes en forme » au Parc des Générations. Le fonctionnement est simple ! Tu prends un article de jeux dans la boîte en forme et tu le remets après l'utilisation. C'est facile et agréable !

À cet effet, le service des Loisirs demande aux parents de sensibiliser leurs enfants à cette consigne afin que tout le monde puisse profiter des jeux lorsqu'ils vont au parc.

Qu'est-ce qu'une « Boîte en forme »?

La boîte en forme est ce, que l'on appelle une boîte spontanée, c'est un gros coffre contenant des articles de jeux, accessibles à tous en tout temps.

Que retrouve-t-on dans cette boîte?

Des cerceaux, des ballons (football, basketball, volleyball, balles, etc.), des cônes, des frisbees, des seaux et des pelles, des bâtons de baseball, des raquettes de badminton, des jeux de fléchettes ainsi bref toutes sortes de jeux et d'accessoires que les familles et les jeunes apprécient et qu'ils peuvent utiliser seuls ou en groupe.

Nous vous remercions de faire circuler l'information pour que tout le voisinage puisse utiliser les « Boîtes en forme » qui sont installées au Parc des Générations et ainsi faire bouger les jeunes de notre communauté.



1 800 711-1800

TOTALEMENT ANONYME

Échec au crime est composé de bénévoles actifs et dédiés au bien-être de leur communauté. Ils proposent une méthode aux forces policières pour recevoir de l'information du public dans leurs efforts de prévention du crime. Ces efforts se traduisent par des arrestations de criminels, en saisies de biens volés et en saisies de drogues. Toutes nos communautés en bénéficient.

INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE
simplement  brillant
www.miltonqc.ca

INFOS-URBANISME

FEU DE FOYER EXTÉRIEUR

Il est interdit à toute personne d'allumer ou d'entretenir un feu de foyer extérieur ou de permettre qu'un tel feu soit allumé à moins de :

- ⇒ contenir le feu dans un foyer extérieur;
- ⇒ garder le feu constamment sous surveillance d'une personne majeure et responsable du plein contrôle du brasier;
- ⇒ utiliser seulement comme matière combustible du bois séché non verni, non peint ni traité;
- ⇒ ne pas utiliser de produit accélérant;
- ⇒ avoir minimalement en sa possession à proximité du foyer, les équipements nécessaires permettant de prévenir tout danger d'incendie tels une pelle, un râteau, un seau d'eau, un boyau d'arrosage ou un extincteur
- ⇒ s'assurer, avant son départ, de l'absence complète de flammes dans le foyer;
- ⇒ ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent est élevée.

COMMENT AMÉNAGER VOTRE FOYER EXTÉRIEUR

Pour être autorisé, le foyer extérieur doit être localisé; dans votre cour arrière ou latérale:

- ⇒ à 6 mètres de tout bâtiment incluant les galeries et patios attachés au bâtiment;
- ⇒ à 3 mètres de toute limite de propriété, de clôture, d'arbre ou de haie ou tout autre matériau combustible;
- ⇒ à 6 mètres de tout contenant, réservoir ou bouteille contenant du gaz ou liquide inflammable.



Il doit répondre favorablement aux exigences suivantes :

- ⇒ sa structure doit être construite en pierre, en briques ou en métal;
- ⇒ toutes ses faces doivent être fermées soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles;
- ⇒ l'âtre du foyer ne peut excéder 75 centimètres de large sur 75 centimètres de haut sur 75 centimètres de profondeur;
- ⇒ s'il est muni d'une cheminée, celle-ci doit être elle-même munie d'un pare-étincelles;
- ⇒ la conception du pare-étincelles ne doit pas comporter d'ouverture excédant 7 millimètres;
- ⇒ la surface sur laquelle repose le foyer doit être en matériau non combustible et excéder de 45 centimètres au pourtour du foyer.

BRÛLAGE DES FEUILLES MORTES



Il est interdit à toute personne de faire un feu d'abattis (brûlage de branches, de feuilles mortes ou de matières similaires) à l'intérieur du périmètre urbain et sur les terrains dont la superficie est inférieure à 5 000 m.c. en zone agricole. Dans les autres circonstances, un permis, accompagné de conditions, est nécessaire avant de procéder à un tel feu.

Rencontrez l'inspecteur municipal pour en savoir plus à ce sujet. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre disposition du règlement de prévention des incendies, commet une infraction et est passible en outre des frais, d'une amende minimale de 300\$ et maximale de 2 000 \$.

ATTENTION! RALENTISSEZ!

Selon le code de la sécurité routière, une municipalité peut, par règlement fixer la limite de vitesse minimale et maximale des véhicules routiers circulant sur les routes entretenues par la municipalité et situées sur son territoire.

À cet effet, le règlement 5489-2016 est modifié afin d'ajouter à la liste des chemins ayant une limite de vitesse de soixante dix km/h le chemin du 6^e rang.



Pieds pesants...RALENTISSEZ!

VOUS PRÉVOYEZ INSTALLER UNE PISCINE CET ÉTÉ?

Que votre nouvelle piscine soit gonflable, hors-terre ou creusée, une demande de permis doit être déposée à la Municipalité avant de l'installer.

VOTRE PISCINE EST-ELLE SÉCURITAIRE ?

Il suffit de quelques secondes pour qu'un enfant s'esquive dans la cour arrière et accède à la piscine sans que personne ne s'en rende compte. Rendre sa piscine inaccessible, c'est éviter qu'un enfant y chute accidentellement en votre absence ou lors d'une fête.

Pour une **BAIGNADE PARFAITE**, nous vous invitons à consulter le site Internet dédié exclusivement à la sécurité autour des piscines. <http://www.baignadeparfaite.com/> Vous trouverez des outils simples vous permettant de juger de la conformité de votre installation et en apprendre davantage sur la sécurité.

JUILLET 2018

1		Bonne Fête du Canada
2	Congé	Bureau municipal fermé
3	19 h	Pétanque-FADOQ-Parc des Générations
4		Collecte d'ordures ménagères
5	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
6		Collecte des matières recyclables
9	19 h 30	Séance publique du Conseil
10	19 h	Pétanque-FADOQ-Parc des Générations
11		Collecte d'ordures ménagères
12	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
12		Collecte de rebuts encombrants. Matériaux de construction NON ACCEPTÉS
13	19 h 45	Danse du mois-FADOQ-Centre communautaire
17	19 h	Pétanque-FADOQ-Parc des Générations
18		Collecte d'ordures ménagères
19	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
20		Collecte des matières recyclables
24	19 h 30	Pétanque-FADOQ-Parc des Générations
25		Collecte d'ordures ménagères
26	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
31	19 h	Pétanque-FADOQ-Parc des Générations

IMPORTANT : LORS DES COLLECTES DES REBUTS ENCOMBRANTS (COMMUNÉMENT APPELÉS GROS REBUTS), LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION NE SONT PAS ACCEPTÉS.

ÉCOCENTRES : Heures d'ouverture

HORAIRE ESTIVAL*
AVRIL À NOVEMBRE

Écocentre à Granby



Lundi au samedi
8 h à 17 h

Écocentre à Waterloo

Mercredi au samedi
8 h à 17 h



La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 9 juillet 2018 au Centre communautaire à 19 h 30.

Maire	Conseillers	Conseillères
Paul Sarrazin  450 378-1942 450 777-6717	Claude Lussier 450 405-3171 Sylvain Goyette 450 777-1346	Jacqueline L. Meunier 450 378-6809 Johanna Fehlmann 450 777-5629
 maire@miltonqc.ca	Sylvain Roy 450 378-6909	Ginette Prieur 450 372-6517

L'enjeu du recyclage : vous faites partie de la solution!
Depuis quelques mois, le traitement des matières recyclables fait les manchettes. Le resserrement récent des exigences des marchés chinois impose aux centres de tri de revoir leurs façons de faire et d'innover afin de rehausser la qualité du tri des matières. Notre fournisseur, le centre de tri Sani-Éco, s'y affaire. En tant que citoyen, vous pouvez faire une différence en portant une attention particulière aux matières que vous déposez dans votre bac bleu.

Soyez dans l'action :

Posez-vous deux questions simples pour déterminer si une matière va dans le bac bleu :

- ⇒ Est-ce un **emballage**, un **contenant** ou un **imprimé**?
- ⇒ Est-il en plastique, métal, verre, papier ou carton?
Si oui, allez hop dans le bac!
- ⇒ Éviter de mettre les objets **trop petits dans le bac bleu** : en bas de 5 cm par 5 cm (2 po par 2 po), votre matière risque de se faufiler parmi d'autres matières et nuire à leur recyclage.
- ⇒ Aplatissez vos boîtes, **grandes comme petites**, pour éviter que des matières se glissent à l'intérieur.
- ⇒ Bannissez les **matières dangereuses** de votre bac : bonbonne, piles, batteries, peinture, etc. Apportez-les plutôt aux écocentres! Quant aux seringues et médicaments, apportez-les à votre pharmacie.
- ⇒ Apporter vos **matériaux de construction** aux écocentres (bois, PVC, granulaire, etc.). Ce sont des matériaux qui sont valorisables, mais ils ne vont pas dans le bac de matières recyclables.
- ⇒ Récupérez **au boulot** comme à la maison : le service de collecte est offert aux industries, commerces et institutions, pourvu que les matières soient assimilables à des matières résidentielles. Les résidus de fabrication et de procédés n'ont pas leur place dans le bac.

Pour information www.haute-yamaska.ca

450-378-9976, poste 2231



C'est le 19 juin dernier que les finissants de 6^e année ont laissé leur marque dans le parc des Générations de Sainte-Cécile avant de partir vers les grandes écoles de Granby.

Lors de la cérémonie, 37 finissants ont transplanté une plante offerte par « Les Vivaces d'Émilie » pour souligner leur passage à Sainte-Cécile. De plus, ils ont pu compter sur la participation du « Spécialiste du Décor », JC Ostrowski (Kim) pour le dessin de l'aménagement et du « Paysagiste Lacoste » pour fournir la terre. Les participants ont tous trinqué à la réussite de leur avenir avec un délicieux moult de pommes (coccinelle), gracieuseté de la Cidrerie Milton.

Nous remercions les deux enseignantes de 6^e année de l'école Sainte-Cécile, Karine Montreuil et Amélie Ménard, pour la préparation avec les élèves.

Nous vous souhaitons une belle continuité!

